



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/93
2 février 1996

Cinquantième session
Point 94 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/616)]

50/93. Sources de financement du développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant sa résolution 45/234 du 21 décembre 1990, concernant le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration,

Rappelant également sa résolution 48/187 du 21 décembre 1993, notamment sa décision de continuer à étudier la question du financement du développement et des sources potentielles de ce financement,

Décide d'examiner à sa cinquante-deuxième session la question de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement et prie le Secrétaire général de lui présenter à cette session un rapport sur les questions de fond, comprenant notamment une analyse de l'interdépendance des différents facteurs et de la coordination nécessaire, qui servira de base à l'examen détaillé de la question du financement du développement et des sources potentielles de ce financement.

96^e séance plénière
20 décembre 1995